



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 121 - AOUT 2014**

# SOMMAIRE

## **Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris**

Arrêté N °2014213-0008 - Arrêté portant délégation de signature à Madame  
Geneviève MOLINIER, directeur, par intérim, de la sécurité de l'aviation civile  
Nord, en matière administrative

..... 1





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014213-0008**

**signé par**  
**Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris**

**le 01 Août 2014**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Madame Geneviève MOLINIER, directeur,  
par intérim, de la sécurité de l'aviation civile  
Nord, en matière administrative



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS  
Bureau des affaires générales

**ARRETE**  
**portant délégation de signature à Madame Geneviève MOLINIER,**  
**directeur, par intérim, de la sécurité de l'aviation civile Nord,**  
**en matière administrative**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**  
**PREFET DE PARIS**  
**COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR**  
**COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de justice administrative,
- VU** le code des transports et notamment ses articles L. 6412-1 à L.6412-3,
- VU** le code de l'aviation civile et notamment ses articles R.330-18, R.330-19 et R.330-19-1,
- VU** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 modifiée portant réforme de la planification,
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,
- VU** la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 modifiée relative à la sécurité quotidienne,
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU** le décret n° 92.604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- VU** le décret n° 97.1198 du 19 décembre 1997 modifié pris pour l'application au ministre de l'équipement, des transports et du logement du 1° de l'article 2 du décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

- VU** le décret n° 97.1199 du 24 décembre 1997 modifié pris pour l'application au ministre de l'équipement, des transports et du logement de l'article 2 (2°) du décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 modifié relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat),
- VU** le décret 2002-1026 du 31 juillet 2002 modifié relatif à certaines mesures de sûreté et de sécurité du transport aérien et modifiant le code de l'aviation civile,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile,
- VU** le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU** l'arrêté du 19 décembre 2008 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile,
- VU** l'arrêté du 10 octobre 2011 portant nomination de Monsieur Michel EL MAARI, attaché principal d'administration de l'Aviation Civile, chef de division régulation et développement durable,
- VU** la décision NOR : DEVA1414964S du 23 juin 2014 portant nomination de Madame Geneviève MOLINIER, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013009-0012 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Patrick CIPRIANI, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, en matière administrative,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Geneviève MOLINIER, ingénieure générale des ponts, des eaux et forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, par intérim, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France : la délivrance, la transformation en licence temporaire, la suspension et le retrait de la licence d'exploitation de transporteur aérien et l'autorisation d'exploiter des services aériens mentionnés aux articles L.6412-1 à L.6412-3 du code des transports, l'autorisation d'utiliser un aéronef immatriculé à l'étranger et l'autorisation d'affréter un aéronef d'un autre transporteur aérien et de proposer les transactions prévues par l'article R330-18 du code de l'aviation civile.

Les décisions susvisées sont applicables aux entreprises ayant leur principal établissement ou leur siège social dans la région d'Ile-de-France, si ces entreprises exploitent uniquement des aéronefs d'une masse maximale au décollage inférieure à 10 tonnes ou d'une capacité inférieure à 20 sièges, sauf si cette entreprise exploite des services réguliers internationaux.

## Article 2

Délégation de signature est également donnée à Madame Geneviève MOLINIER, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, par intérim, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, les décisions de conventionnement des entreprises ou organismes de formation à la sûreté de l'aviation civile.

## Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Geneviève MOLINIER, délégation est consentie aux agents suivants placés sous son autorité dans les limites de leurs attributions, à l'effet de signer les actes ou décisions prévues aux articles 1<sup>er</sup> et 2 :

- Monsieur Stéphane CORCOS, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur délégué de la sécurité de l'aviation civile Nord,
- Monsieur Jean-Claude CAYE, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du cabinet du directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord,
- Monsieur Michel EL MAARI, attaché principal d'administration de l'aviation civile, chef de division régulation et développement durable.

## Article 4

L'arrêté préfectoral n° 2013009-0012 du 9 janvier 2013, susvisé, portant délégation de signature à Monsieur Patrick CIPRIANI, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, en matière administrative, est abrogé.

## Article 5

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur de la sécurité de l'aviation civile nord, par intérim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

- 1 AOUT 2014

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France  
Préfet de Paris  
  
Jean DAUBIGNY